

DEPARTEMENT DU JURA	EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
ARRONDISSEMENT LONS-LE-SAUNIER CANTON de SAINT-AMOUR COMMUNE : LA CHAILLEUSE Délibération N° 2026-60	L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet à 20h15 , le Conseil Municipal de la Commune de la Chailleuse légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Laurent-La-Roche , sous la présidence de M. BELLERON Pierre Rémy, Maire en exercice.
Date convocation : 04/07/2026 Date affichage : 04/07/2026 Nombre de Conseillers en Exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Étaient présents : BELLERON Pierre-Rémy, BOZON Fabienne, CLEMENT David, DEMOUGEOT Philippe, FERRUT Ludovic, FLATRY Lionel, GALLET Daniel, GUILLOT Dominique, GUYON Martine, JUIF Thomas, LORGE Dorick, MONOT Apolline, ROBERT Alain, RODOT Daniel, TOURNIER Laurine, TRONTIN Aurélie, VERNIER MAYET Véronique Absents excusés : GORSE Christine (pouvoir à BOZON Fabienne), MARQUE Cécile (pouvoir à BELLERON Pierre-Rémy) Secrétaires de séance : BOZON Fabienne, VERNIER MAYET Véronique

Objet : Mise en location de la parcelle 488 C 858 – lieudit Au Grand Brochet

Le Maire expose la demande de location de M. Philippe GRANGEAUD, parcelle 488 C 858 lieu-dit Au Grand Brochet, pour une surface de 75 ares.

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** : d'attribuer la parcelle 488 C 858 lieu-dit Au Grand Brochet, pour une surface de 75 ares, à M. Philippe GRANGEAUD, avec la création d'un bail rural au tarif de 92.30 € (barème 2025). Chaque année, le montant des fermages sera actualisé suivant le barème de la Direction Départementale des Territoires.
- **AUTORISE** le Maire à établir et à signer le bail correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Pierre-Rémy BELLERON

